

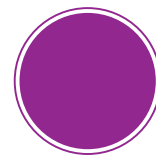
CHARTRE

DU BÉNÉVOLAT DE L'ASTI D'ISSY-LES-MOULINEAUX



NOS OBJECTIFS

- Travailler avec les immigrés pour qu'ils soient acteurs de leur insertion dans la société française, dans le respect de leur culture, en excluant toute discrimination de quelque nature que ce soit.
- Accueillir chaque personne en tant que participant et non comme assisté, en gage de l'efficacité de l'action.
- Collaborer avec toute personne physique ou morale dont les actions visent l'amélioration des conditions de vie des immigrés dans la communauté française.
- Assurer des interventions régulières auprès de toute instance publique ou privée permettant un meilleur accompagnement des immigrés.
- Sensibiliser localement l'opinion publique à la situation des immigrés.
- Lutter contre le racisme sous toutes ses formes.



NOS VALEURS

- Solidarité et défense de la dignité de chacun.
- Respect mutuel.
- Écoute, pour favoriser la communication.
- Ouverture d'esprit, pour initier un climat de confiance.
- Engagement, pour assurer la pérennité de l'organisation.



L'ASTI S'ENGAGE À L'ÉGARD DE SES BÉNÉVOLES À :

- Définir les activités et responsabilités de chaque bénévole.
- Leur confier des activités en accord avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité.
- Les informer des offres de formation pour bénévoles proposées dans leur domaine.
- Faciliter les rencontres nécessaires avec les responsables, les autres bénévoles, les salariés et les personnes accompagnées.
- Les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.
- Les appeler à soutenir l'Association en s'acquittant d'une cotisation annuelle.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité d'un bénévole après concertation, selon la procédure définie dans les statuts.



LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À L'ÉGARD DE L'ASTI À :

- Respecter les valeurs de l'Association et adhérer à son objet.
- Communiquer son temps disponible en prenant en compte l'activité exercée mais aussi la préparation, la formation et le suivi nécessaires.
- Effectuer une période de découverte à l'issue de laquelle sera confirmé ou modifié par le responsable (ou la direction) son engagement.
- Collaborer avec les salariés et les autres bénévoles dans un esprit d'équipe et un climat bienveillant.
- Présenter au conseil d'administration toute nouvelle activité proposée au sein de l'Association.
- Participer plusieurs fois par an aux événements proposés par l'Association (assemblée générale, fêtes, réunion d'information, formation, etc.) pour permettre à tous de s'exprimer, de partager et d'être force de proposition.
- Se renseigner sur les activités proposées par l'Association afin d'orienter au mieux les personnes accompagnées.
- Exercer son activité dans le respect de la laïcité et des convictions de chacun.
- Exercer son activité de manière désintéressée de toute contrepartie (matérielle, politique, personnelle...).
- Adopter une distance bienveillante avec les personnes accompagnées en définissant les limites de son action personnelle (coordonnées personnelles, accueil chez soi, prêt d'argent).
- Garantir la confidentialité des propos et des informations recueillies, aussi bien au sein de l'Association qu'à l'extérieur.

Les bénévoles soutiennent l'Association en s'acquittant d'une cotisation annuelle.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration mais s'engagent à prévenir l'ASTI dans un délai raisonnable.